

EARL DE LA LIBERTE

11 rue des Corvées

10700 POUAN LES VALLEES

Téléphone : 03 25 37 92 08

COMMUNE DE POUAN LES VALLEES

	LIEUX-DITS	PARCELLES
PUITS 1	LE PRE NEUF 02622X01561F	ZX N° 33
PUITS 2	LA SAINTE FONTAINE 02622X0085/P2	ZV N° 11
PUITS 3	LA FONTAINE DES RHUES 02622X0086/P3	ZY N° 68
PUITS 4	LES ESCOURGEONNIERES 02622X0087/P4	ZR N° 16

Demande de prélèvement d'eau

(en application des décrets n° 93-742 et n° 93-743 du 29 mars 1993)

Forage dans un système aquifère autre qu'une nappe d'accompagnement d'un cours d'eau

(Rubrique 1.1.0 de la nomenclature)

NB:

attention la localisation est assez imprécise de par la carte à échelle trop petite.

BEGF OCTOBRE 1999

Le tableau ci-dessous synthétise les données :

	Surface parcellaire totale	Surface maximale à irriguer	Fréquence d'irrigation inter annuelle
Zone 1	45.51 ha	20 ha	2/7 ans
Zone 2	22.41 ha	20 ha	1/7 ans
Zone 3	11.56 ha	11 ha	1/7 ans
Zone 4	38.58 ha	20 ha	2/7 ans

Débits horaires escomptés pour chaque puits : $\cong 75 \text{ m}^3/\text{h}$.

Caractérisation du groupe de pompage : thermique – pompe de surface

Estimation des prélèvements lors des années de fonctionnement :

	Prélèvements
PUITS 1	56 000 m³
PUITS 2	56 000 m³
PUITS 3	31 000 m³
PUITS 4	56 000 m³

Du fait de la rotation des cultures sur ces 4 zones (6 secteurs à irriguer), plus une zone située plus au Sud, (déclaration en cours sur la commune de Premierfait), les prélèvements dans la nappe seront, en pointe, de l'ordre de 56 000 m³ (6 ans sur 7 sur la commune de Pouan les Vallées).

Note : Les paragraphes 1, 2 et 3 ci-dessus sont développés dans la Notice descriptive figurant en annexe 1.

4 - Document d'incidence :

Ce document a été réalisé par Patrick FRADET, hydrogéologue (BEGF 54 bis avenue de Champagne 52220 Montier en Der – Tél 0325042981 – Fax 0325041988).

4.1 - Etat initial : forage soumis à Autorisation : § a-b-c et d
forage soumis à Déclaration : § c et d seulement

Note : Afin de permettre une meilleure approche du problème, les points a et b sont traités même dans le cas de la déclaration.

a) hydrographie (situation et caractéristiques des sources, cours d'eau, étangs, nappes)

Les puits seront tous creusés au sein du secteur de plaine alluviale, situé à la jonction entre la vallée de la Barbuise et la vallée de l'Aube.

On se trouve donc à la jonction de deux grands aquifères qui renferment de puissantes nappes.

Les puits seront donc situés en rive gauche de la Barbuise et de l'Aube, écoulements pérennes.

Ce secteur possède de plus un caractère marécageux marqué.

Outre ces deux grands écoulements, on notera la présence du ruisseau de Ruchelat dont les écoulements sont sporadiques et sans doute directement liés au taux de saturation du marais.

Hormis ces écoulements, on notera la présence dans la vallée de l'Aube de plusieurs plans d'eau issus d'anciennes carrières.

Outre la nappe présente au sein de la masse alluviale, il existe une nappe d'eau souterraine au sein de l'assise crayeuse sous-jacente : nappes en liaison hydrodynamique.

La productivité de cette nappe est variable, les potentialités augmentant au fur et à mesure que l'on se rapproche des grands axes d'écoulement et/ou que l'on se rapproche de structures faillées souvent en fond de vallon : cas d'espèce.

Le projet de création de 4 puits se situe donc dans la masse alluviale de la Barbuise qui conflue en cet endroit avec la puissante nappe alluviale de l'Aube : zone potentiellement très productive.

Depuis des années, plusieurs puits agricoles et captages AEP fonctionnent dans ces masses alluviales, sans que des interférences notables ne soient enregistrées sur les écoulements.

Les puits prévus capteront les eaux au sein de la nappe de la craie en position sous-alluviale.

b) géologie (extrait de carte et caractérisation des formations géologiques rencontrées)

Pièce jointe en annexe 2 : extrait de la carte géologique Arcis sur Aube 1/50000.

L'examen de la carte géologique montre que le secteur est recouvert par de nombreux dépôts d'altération (de la craie) qui viennent empâter les coteaux et les pieds de pente, voire une partie de la masse alluviale.

Au droit des 4 zones à forer, les couches affleurantes sont constituées par des alluvions récentes et/ou anciennes.

Sous cette masse de recouvrement, le substratum est entièrement constitué par les assises crayeuses du Crétacé supérieur qui, du fait du couvert de couches d'altération, est peu souvent visible à l'affleurement.

Les formations alluvionnaires sont très développées dans ce secteur où l'Aube (la Barbuise) a creusé une très large vallée alluviale de 2 à 5 kilomètres de largeur.

Dans ces vallées alluvionnaires aux versants en pente faible, affectées par des phénomènes périglaciaires, remblayées par plusieurs nappes alluviales successives, les alluvions ont une épaisseur moyenne d'environ 5 m et font l'objet par place d'une intense exploitation pour l'obtention de matériaux.

La nature des alluvions est étroitement liée aux périodes glaciaires qui ont provoqué la formation des grèzes ou grèves crayeuses ou calcaires qui, à la différence des précédentes, dépendent des calcaires originels. Lors de sa formation, la grève calcaire peut donc être constituée de graviers grossiers et arrondis provenant des calcaires oolithiques du Dogger, que de cailloux aplatis en provenance, par exemple, de calcaires argileux du Malm. Cependant, lors du transport ultérieur sous forme de nappes d'écoulement, une homogénéisation importante intervient et l'ensemble des grèves calcaires remaniées et transportées présente une homogénéité granulométrique et un indice d'aplatissement assez constant, variant de 3 à 6.

Même si pendant des périodes interglaciaires, un certain remaniement purement fluvial a pu intervenir avec un étalement du matériau, d'énormes masses d'alluvions se sont probablement mises en place au pied des versants par colluvionnement et solifluxion pendant les périodes glaciaires : cas d'espèce au Sud et à l'Ouest de Pouan les Vallées.

Il est donc souvent impossible de faire une distinction entre les alluvions et les différentes formations superficielles.

A partir d'Arcis sur Aube, l'Aube aborde les formations crayeuses. Les graves sont encore essentiellement calcaires et ne contiennent pas de silex. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne d'Arcis sur Aube, les alluvions se chargent en éléments crayeux.

Dans leur partie aval, les affluents de l'Aube possèdent des alluvions crayeuses qui sont parfois difficiles de distinguer des complexes de versant ou de pied de pente. En rive gauche de la vallée de la Barbuise, elles sont très développées.

Dans le contexte local de Pouan les Vallées, les alluvions modernes (Fz) sont constituées par des alluvions argileuses avec éventuellement quelques graviers ou granules crayeux ou de silex. Dans la zone marécageuse, ces alluvions récentes acquièrent un caractère tourbeux marqué.

Les alluvions anciennes de la basse terrasse (Fy) sont également présentes et dans cette région où l'accumulation a toujours été plus forte que l'érosion, l'Aube et la Barbuise aval coulent sur une masse d'alluvions qu'elles n'entaillent pratiquement pas.

Ces alluvions sont constituées d'un mélange de sable argileux, de graviers et granules crayeux et de galets aplatis de calcaire. Les silex sont rares.

La craie présente sous ces dépôts de recouvrement est datée du Coniacien (biozone a) ; la puissance totale pouvant varier de 80 à 100 m.

Le Coniacien est constitué par des couches de craie de nature variable avec alternance de craie argileuse (pouvant atteindre 20 m) et de craie blanche plus ou moins noduleuse.

Structuralement, il convient également de noter que Pouan les Vallées se situe sur le synclinal de l'Aube. Sans entrer dans des détails complexes, il convient de noter que ce secteur est situé dans une zone tectoniquement affectée ; l'Aube, à ce niveau, représentant un linéament tectonique majeur.

c) hydrogéologie : caractérisation de l'aquifère sollicité

Note liminaire : en l'absence de réalisation des ouvrages et des essais de débit associés, les données fournies dans ce paragraphe sont des estimations se basant sur des résultats obtenus dans des conditions lithostratigraphiques et hydrogéologiques relativement similaires.

En l'absence de puits proche en activité, creusé au sein de la craie sur une vingtaine de mètres, le débit potentiellement attendu est inconnu.

- Les puits seront creusés au sein du Coniacien crayeux sous couverture alluvionnaire pouvant être ici très fortement perméable.

Du fait des liaisons hydrodynamiques probables entre les alluvions et la craie, on peut estimer que la productivité pourra être élevée : potentialité supérieure à 25 m³/h.

- De plus si les forages sont suffisamment rapprochés de fond de vallon, la craie sous-jacente est susceptible d'être fissurée donc plus productive : cas d'espèce pour les implantations.

A la porosité relativement faible de la craie, il convient donc de prendre en compte la possibilité de circulation de fissures.

- La porosité efficace en cas de masse alluviale perméable sur craie fissurée peut être estimée entre 10 à 15 %.
- La perméabilité moyenne de cet aquifère multicouche peut être estimée dans un contexte faillé de 10⁻² à 10⁻³ m/s.

- Le niveau piézométrique devrait se situer de la subsurface à quelques mètres (2 à 3 m) par rapport au terrain naturel en période de moyennes eaux.

Le sens d'écoulement des eaux est en théorie globalement dirigé vers le Nord, selon l'axe de la vallée de la Barbuise en direction de la vallée de l'Aube.

Il convient de rappeler que la masse alluviale de l'Aube est extrêmement productive, en particulier pour l'alimentation en eau potable de la Ville d'Arcis sur Aube (et de la Sucrierie) et de la commune de Rhèges Bessy qui alimente entre autre Pouan les Vallées.

Plus au Sud, on notera la présence du captage de Nozay situé en bordure de la masse alluviale de la Barbuise.

La transmissivité dans le secteur d'étude varie de 3.5 à 4. 10^{-2} m²/s ; le gradient hydraulique étant de l'ordre de 10^{-3} .

On rappellera également que le sens global (à l'échelle régionale) des écoulements de la nappe est dirigé vers le NNW ; ce qui implique une non-possibilité d'interférence, tant sur le captage de Nozay que sur le captage de Rhèges Bessy.

Pièce jointe en annexe 2 : Carte hydrogéologique du secteur concerné.

La mise en place d'une cimentation en tête des futurs ouvrages permettra de protéger les eaux souterraines en cas de déversement accidentel à proximité : perméabilité réduite des terrains de surface permettant d'agir dans les heures qui suivent par décaissement et purge des terrains souillés.

De par les perméabilités potentiellement élevées au sein des alluvions et de la craie fracturée éventuelle, la distance entre les puits et la Barbuise (et à fortiori l'Aube) est suffisante pour que les effets soient à considérer comme faibles à nuls : cône d'appel réduit. De plus, il apparaît comme probable que le lit est plus ou moins colmaté par des alluvions fines.

Par contre, les effets sur le ru de Ruchelat restent à cerner. Cependant, ce ru n'est pas alimenté en permanence et lors des périodes de pompage celui-ci sera sans doute déjà sec. Là aussi les effets semblent donc réduits.

d) environnement :

Confer Plan 1/25000 en annexe 2

- description et topographie

Le projet concerne quatre puits situés hors zone inondable, cotes légèrement au-dessus du village.

Par rapport à la Barbuise, les puits seront situés 3 à 4 m au-dessus du cours.

L'écoulement global des eaux se fait en direction du Nord.

Les puits sont situés en zones de cultures.

L'ensemble du finage de la commune est essentiellement occupé par des cultures intensives.

- désignation des forages existants dans un rayon de 3 km

Le projet se situe hors périmètres de protection de captage AEP.

Il convient de noter que dans le document cartographique de synthèse « Influence des forages d'irrigation sur les captages d'eau potable » élaboré par le Département de l'Aube, le projet de création de 4 puits se situe dans une zone où l'influence est considérée comme faible à moyenne (en limite de zone nulle à faible). Pour ce type de zone, il est indiqué qu'il y a nécessité d'étudier les interférences possibles avec le captage d'eau potable si le point de prélèvement pour l'irrigation est à proximité d'un captage ; ce qui n'est pas le cas.

Le captage AEP de Nozay situé à plus de 3000 m au Sud de Pouan les Vallées ne peut subir d'interférence ; ce captage étant en amont écoulement.

Le captage AEP de Rhèges Bessy, à 2500 m à l'Ouest, a son bassin d'alimentation situé immédiatement au Sud, donc pas en direction du projet. De ce fait, le bassin d'alimentation de ce captage est totalement différent de celui du projet : pas d'interférence possible.

Outre ces puits, il existe plusieurs captages agricoles dont la position est reportée sur le plan de localisation 1/25000 en annexe 2.

L'utilisation de ces ouvrages de prélèvement dans la craie et/ou dans la masse alluviale n'a induit aucun effet notable sur les écoulements de la rivière : pas d'étude globale existante.

- inventaire des sources de pollution potentielles dans un rayon de 300 m (ou plus selon les risques) :

Occupation des sols

- Habitations, bâtiments divers : Pouan les Vallées

- Zones urbanisées, industrielles : Pouan les Vallées à 300 m du puits 1.
- Carrières, gravières : Vallée de l'Aube
- Végétation : Cultures intensives

Infrastructures

- Routes : 3 départementales traversent Pouan les Vallées
- Chemins : Accès parcelles
- Voies ferrées : Néant
- Canaux : Néant
- Réseaux d'assainissement : Non
- Rivière : La Barbuise
: L'Aube 1200 minimum au Nord

Origine agricole

- Dépôts de fumier, de pulpes... : Néant dans rayon de 300 m
- Stockage d'engrais : Néant
- Bâtiments d'élevage : Néant
- Fosses à purin : Néant
- Points d'eau / Borne agricole : Néant
- Epandage d'engrais intensif : Oui
- Epandage de produits de traitement : Oui

Origine industrielle

- Usines : Non
- Stockage produits : Non
- Rejets d'effluents ponctuels : Non
- Epandage, lagunage effluents industriels : Non

Origine urbaine

- Fosses septiques : Village
- Stations d'épuration : Non
- Rejets ponctuels (eaux pluviales, déversoirs d'orage) : Oui
- Décharge d'ordures ménagères et remblais divers : Néant
- Cimetières : Non
- zones d'épandage : Oui

*Sucrerie d'Arcis sur Aube
Note présence de piézomètres de contrôle – Installation Classée.*

4.2 - Incidence du projet sur l'environnement :

a) au niveau quantitatif :

Note : en l'absence d'essais de pompage longue durée et de piézomètres, les valeurs ci-dessous sont des évaluations.

Il convient également de rappeler que les quatre puits seront utilisés en alternance en fonction des rotations inter annuelles des cultures.

- détermination de la transmissivité et du coefficient d'emmagasinement :

Transmissivité* : $3.5 \cdot 10^{-2} \text{ m}^2/\text{s}$

*en supposant une hauteur aquifère de 10 m en étiage et une perméabilité de 10^{-3} m/s .

- Le rayon d'action peut être calculé comme suit :

En supposant un coefficient d'emmagasinement S de 0.15 (= porosité efficace supposée), un débit de $75 \text{ m}^3/\text{h}$ et une transmissivité de $3.5 \cdot 10^{-2} \text{ m}^2/\text{s}$; le rayon d'action fictif au bout de 8 h serait de 12 m.

Au bout de 24 heures, ce rayon atteindrait 21 m.

Au bout de 48 heures, le rayon passerait à 30 m.

- A partir des données théoriques obtenues ci-dessus, on constate que les rabattements induits par le projet au-delà de 30 m sont théoriquement faibles à nuls, en condition normale de pompage pour l'irrigation.

On constatera également qu'en condition normale de pompage sur 8 h, le cône de rabattement ne peut atteindre la rivière et le ru (cas du puits 1).

Par rapport aux précipitations efficaces tombant dans l'impluvium en amont du projet, les prélèvements (56 000 m³ en moyenne 6/7 ans) représenteront 3 %.

Pièce jointe en annexe 2 : Bilan hydrique.

b) au niveau qualitatif :

- Les puits seront à équiper selon les règles de l'art avec mise en place d'une cimentation en tête et pose d'un capot de fermeture obturé.

Ceci permettra d'empêcher tout retour de fluides vers la nappe.

- Recommandations nécessaires pour la réalisation de l'ouvrage : application de la législation et de la charte qualité par le foreur.

5 - Moyens de surveillance :

⇒ Un compteur mécanique permettra de mesurer les débits prélevés.

⇒ Un registre des prélèvements sera tenu.

6 - Eléments graphiques : confer annexe 2

- Carte de localisation à 1/25000^{ème}.
- Carte géologique de la zone.
- Carte hydrogéologique.
- Bilan hydrique.
- Coupe prévisionnelle (géologique et technique) des forages.

Fait à Pouan les Vallées
Le 14 Octobre 1999

Le pétitionnaire

Le tableau ci-dessous synthétise les données :

	Surface parcellaire totale	Surface maximale à irriguer	Fréquence d'irrigation inter annuelle
Zone 1	45.51 ha	20 ha	2/7 ans
Zone 2	22.41 ha	20 ha	1/7 ans
Zone 3	11.56 ha	11 ha	1/7 ans
Zone 4	38.58 ha	20 ha	2/7 ans

Débits horaires escomptés pour chaque puits : $\cong 75 \text{ m}^3/\text{h}$.

Caractérisation du groupe de pompage : thermique – pompe de surface

A partir du puits fixe, l'eau sera distribuée via des canalisations aériennes en direction d'un arroseur qui irriguera environ 16 ha de cultures légumières

Estimation des prélèvements lors des années de fonctionnement :

	Prélèvements
PUITS 1	56 000 m³
PUITS 2	56 000 m³
PUITS 3	31 000 m³
PUITS 4	56 000 m³

Du fait de la rotation des cultures sur ces 4 zones (6 secteurs à irriguer), plus une zone située plus au Sud, (déclaration en cours sur la commune de Premierfait), les prélèvements dans la nappe seront, en pointe, de l'ordre de 56 000 m³ (6 ans sur 7 sur la commune de Pouan les Vallées).

**Le besoin en eau annuel moyen,
prélevé sensiblement du 15 Juin au 15 Août,
sera voisin de 56 000 m³.
(14 passages de 20 mm sur 20 ha au maximum)**

Il convient de noter que ce prélèvement ne représente que 3 % des précipitations efficaces.

Ce prélèvement combiné avec le puits de monsieur Houdot (même impluvium et 2 enrouleurs) conduira à un prélèvement de l'ordre de 9 %.

Cette valeur reste acceptable d'autant que la ré alimentation de la nappe par la Barbuise, dans le secteur du projet, est des plus conséquente

Caractéristiques prévisionnelles des 4 forages :

Emplacement des puits :

Commune : POUAN LES VALLEES

Lieux-dits et Références cadastrales : Confer Tableau ci-dessous

	LIEUX-DITS	PARCELLES
PUITS 1	LE PRE NEUF	ZX N° 33
PUITS 2	LA SAINTE FONTAINE	ZV N° 11
PUITS 3	LA FONTAINE DES RHUES	ZY N° 68
PUITS 4	LES ESCOURGEONNIERES	ZR N° 16

Pièce jointe en annexe 2 : localisations sur une carte à 1/25000.

Equipement prévu :

Type de pompe : surface
Capacité de prélèvement (supposée) : 75 m³/h
Profondeur du forage : 10 à 15 m (supposé)
Diamètre intérieur : 450 mm
Dispositif de comptage : compteur volumétrique mécanique

Pièce jointe en annexe 2 : Coupe prévisionnelle /// note la profondeur exacte ne pourra être établie qu'en fonction du caractère réel de la qualité de la masse alluviale et de la fissuration de la craie sous-jacente.

Exploitation prévue :

Le tableau ci-après correspond à une exploitation sur 20 ha ; la zone 3 supposant moins de volume, la surface n'étant que de 11.56 ha.

Il convient de nouveau de rappeler que les puits de l'EARL de la Liberté ne fonctionneront pas simultanément.

Si deux puits venait à être utilisé simultanément le prélèvement global dans l'impluvium par rapport aux apports passerait à 12 %, ce qui reste encore acceptable : un courrier spécifique serait alors transmis au Services compétents.

Nom de la culture	Période de pompage	Nombre de jours de pompage par an	Nombre de passage / an Mini / maxi	Lame d'eau par passage (mm)	Quantité d'eau prélevée / an Mini/maxi
-------------------	--------------------	-----------------------------------	------------------------------------	-------------------------------	--

Cultures irriguées systématiquement (tous les 7 ans)

Pomme de Terre ou oignons ou divers	Juin à Août	84 à 98 j	12 à 14	20 mm	40 000 m ³ à 56 000 m ³
-------------------------------------	-------------	-----------	---------	-------	---

Incidence sur l'environnement :

Quatre forages sont situés dans un rayon voisin d'un kilomètre autour des 4 puits projetés :

Commune	Lieu-dit	Nom Exploitant	Capacité de prélèvement ou type de cultures irriguées
Pouan les Vallées	Piégrement	Guyot G.	2 enrouleurs
Pouan les Vallées	Village Sud	Adnot C.	1 enrouleur
Pouan les Vallées	Les Mouirois	Michel A.	1 enrouleur
Pouan les Vallées	Piégrement	Joly D.	1 enrouleur

Le premier puits est situé dans le même impluvium que ceux du projet. Ce puits étant en amont écoulement, c'est lui qui peut agir sur les prélèvements futurs et non l'inverse.

Les 2^{ème} et 3^{ème} puits sont situés en bordure immédiate de la rivière qui doit participer pour grande part à leur alimentation.

Le 4^{ème} puits est situé en rive droite de la Barbuise qui représente une limite hydrodynamique majeure.

Les 3 derniers puits ne peuvent donc influencer sur les futurs captages et inversement.

Les incidences calculées précédemment montre également que l'impact sera réduit à nul au bout de quelques dizaines de mètres.

Si les deux puits venaient à fonctionner en simultanés, le prélèvement par rapport aux précipitations efficaces serait de l'ordre de 6 % (cumul de 12 % par rapport à l'impluvium).

Pièce jointe en annexe 2 : localisations sur une carte à 1/25000.

Le cours d'eau pérenne le plus proche est constitué par la Barbuise. Cette rivière, coule en permanence même en étiage sévère.

Les différents puits agricoles bordant cet écoulement et parfois le jouxtant, ne semblent pas induire d'effet notable.

Aucun plan d'eau à moins de 1 000 m.

Le puits ne s'inscrit dans aucun périmètre de protection.

Le certificat d'exclusion des périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable est joint en annexe 3 = confer Avis du Maire.

Les autres puits agricoles figurant sur le plan de localisation sont situés dans des impluvium différents et à des distances supérieures à 1 000 m. Dans ces conditions, les incidences du projet sur ceux-ci sont impossibles.

Avis du Maire :

Confer Document en annexe 3.

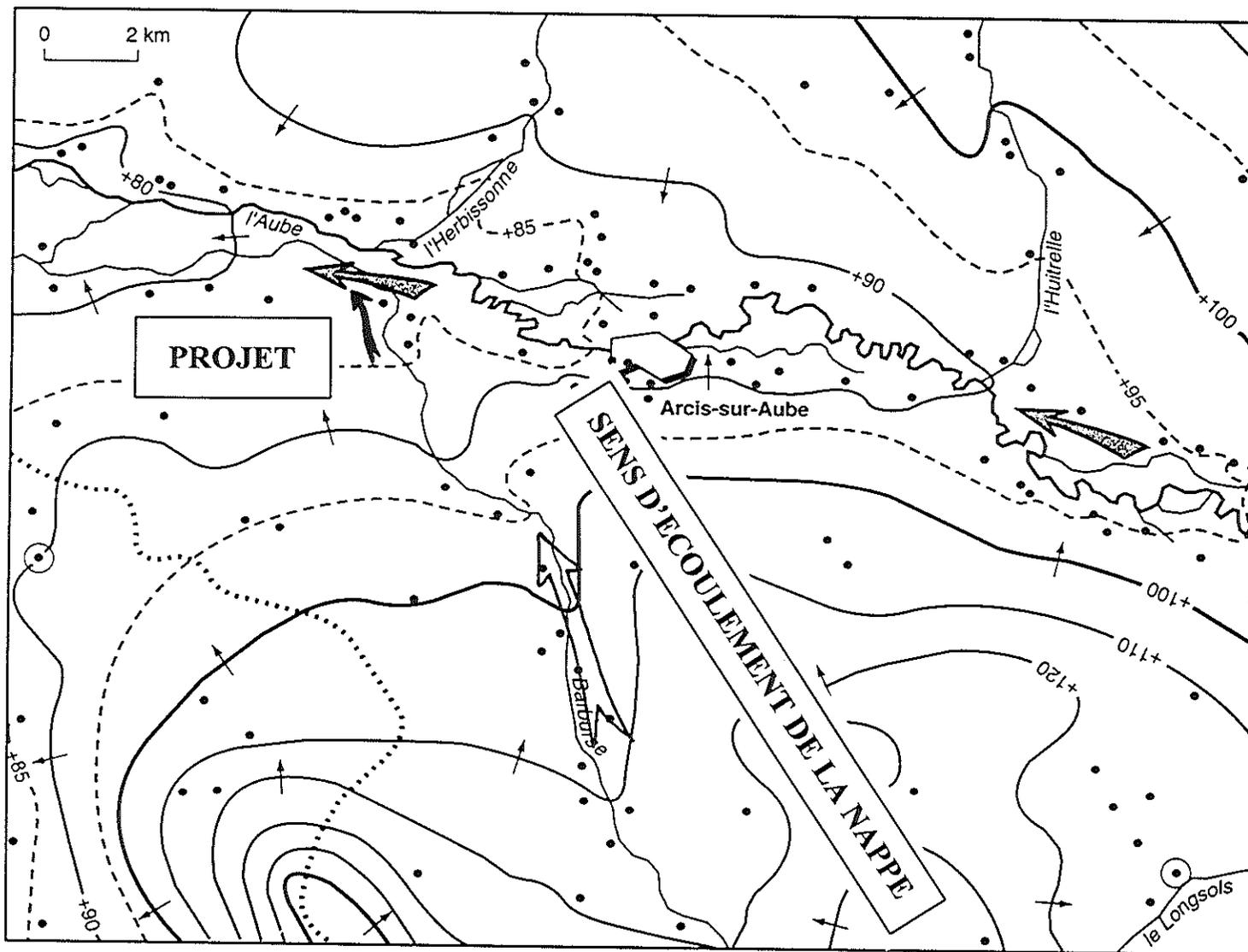
Remarques diverses :

Date des travaux	: à effectuer dans les années qui viennent.
Date de mise en service du pompage	: an 2000 à 2003.
Fréquence d'utilisation des forages	: 12 à 14 semaines tous les 1/7 à 2/7 ans.

Fait à Pouan les Vallées
Le 14 Octobre 1999

Le pétitionnaire

CARTE HYDROGEOLOGIQUE DU SECTEUR CONCERNE



Carte de la surface piézométrique de la nappe de la craie

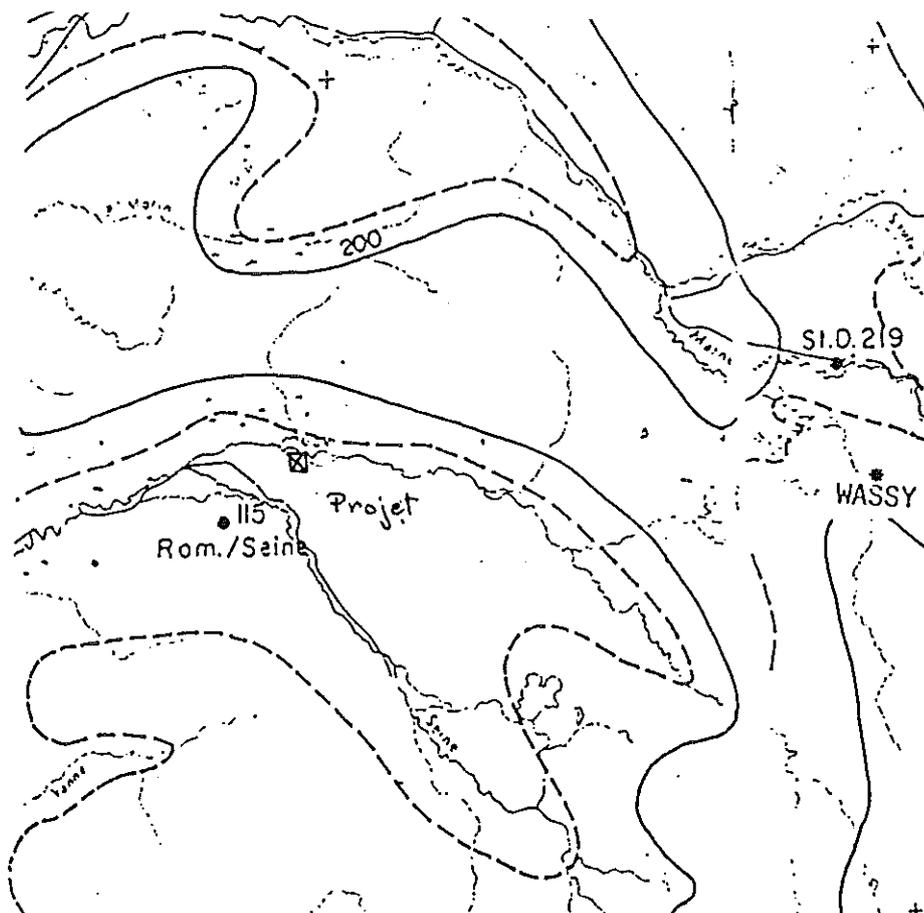
BILAN HYDRIQUE AU DROIT DU PROJET

Les précipitations efficaces PE sont égales à la différence entre les précipitations totales P et l'évapotranspiration réelle ETR : $PE = P - ETR$

ETR correspond à la partie des précipitations qui retourne dans l'atmosphère soit par évaporation simple, soit par évapotranspiration par les plantes.

PE représente l'apport d'eau générant le ruissellement et/ou l'infiltration dans le sol.

En 1983, le BRGM a publié la carte des précipitations efficaces moyennes interannuelles dont un extrait figure ci-dessous.



Dans le secteur du projet, la valeur de la pluie efficace est de 115 mm.

La surface globale de l'impluvium des 4 puits en amont du projet ($BV = 6500 \text{ m} \times 2500 \text{ m}$) étant de $16\,000\,000 \text{ m}^2$, la pluie efficace représente $1\,850\,000 \text{ m}^3$.

Par rapport à cet apport permettant une recharge de la nappe, les prélèvements de $56\,000 \text{ m}^3$ (moyenne annuelle 6/7 ans) représenteront 3 %.

DEPARTEMENT DE L'AUBE
CANTON D'ARCIS SUR AUBE
COMMUNE DE POUAN LES VALLEES

ANN 3

L'E.A.R.L. de la LIBERTE , représentée par M. DAVAL
Olivier, et M. ADAM Thierry agriculteurs, m'as transmis un dossier de demande d'irrigation,
sur le territoire de la commune aux lieudits suivants :

- Section ZR N° 16 Les ESCOURGEONNIERES
- Section ZV N° 11 LA SAINTE FONTAINE
- Section ZX N° 33 LE PRE NEUF "
- Section ZY N° 68 LA FONTAINE DES RHUES

Les secteurs proposés à l'irrigation n'ont aucune incidence sur l'adduction d'eau
potable, ni sur l'écoulement de la nappe fluviale, ni sur la faune et la flore marécageuse
proche.

Il n'y a aucune contradiction particulière.

J'émet un avis favorable à l'exploitation du forage
d'irrigation à implanter sur les parcelles citées ci-dessus.

Pour valoir ce que de droit.

Fait à POUAN LES VALLEES, le 25 Octobre 1999

Le maire,



C. ADNOT